



## RÉ-AUTORISATION EUROPÉENNE DU CUIVRE

# UNE VICTOIRE POUR LE BIO ET POUR L'ENVIRONNEMENT !

**Autorisé par le règlement biologique européen car d'origine naturelle, le cuivre est une alternative crédible aux produits chimiques de synthèse dans plusieurs productions agricoles et notamment la vigne. Les autorités européennes viennent de renouveler son autorisation pour 7 ans avec des conditions qui permettront de neutraliser les risques et les craintes associés à l'usage du cuivre.**

La FNAB se réjouit de la ré-autorisation européenne du cuivre en agriculture biologique et accompagnera la réduction des usages demandée par l'Europe mais insiste sur la nécessité d'un soutien public fort pour relever le défi de réduction des doses et sur le besoin de clarifier la situation pour l'avenir.

En maintenant l'autorisation du cuivre pour 7 ans tout en abaissant les doses autorisées à 28 kg par ha sur cette période (soit 4 kg par ha et par an en moyenne sur 7 ans, contre 6 kg pour les 5 dernières années), les instances européennes répondent à la fois aux attentes des producteurs et aux recommandations de l'agence de santé européenne qui estimait que le cuivre pouvait présenter certains risques pour l'environnement au-dessus de 4 kg annuels par hectare.

" Nous nous sommes battus pour obtenir un lissage des doses autorisées et éviter ainsi de freiner les conversions bio. Si l'Europe avait tranché pour 4 kg par an sans lissage, le secteur aurait été en grande difficulté pour aborder les années à forte pression mildiou où les besoins en cuivre sont plus élevés. Maintenant il va falloir accompagner les producteurs et productrices pour leur permettre de réussir leur récolte avec ces nouvelles doses réduites. C'est un challenge mais, avec le lissage et un soutien public fort, il est possible à relever " estime Jacques CARROGET, secrétaire national viticulture à la FNAB.

Si on demande aux producteurs et productrices d'améliorer leurs pratiques, il va falloir mettre des moyens pour leur permettre de le faire. " La FNAB demande depuis plus d'un an la mise en place d'un Plan Cuivre transversal qui nous permette d'aborder sereinement la réduction des doses autorisées. Le ministère nous dit qu'une feuille de route sera mise en place en 2019, là encore nous nous réjouissons et nous attendons des moyens financiers pour lui donner corps " annonce Sylvie DULONG, secrétaire nationale viticulture à la FNAB. (Communiqué de Presse FNAB – [www.fnab.org/images/files/cp/20181024-FNAB-CP\\_plan\\_cuivre-VF.pdf](http://www.fnab.org/images/files/cp/20181024-FNAB-CP_plan_cuivre-VF.pdf)).

### ÉRIC MAILLE, INGÉNIEUR RÉSEAU DEPHY VITI, AGROBIO PÉRIGORD

" Agrobio Périgord accompagne des viticulteurs sur le département de la Dordogne et ailleurs en Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre nous menons chaque année des enquêtes sur les pratiques viticoles, et ce depuis plus de 10 ans. Elles montrent qu'il est possible de protéger son vignoble avec en moyenne moins de 4 kg/ha/ an de cuivre métal. Le lissage des doses sur 7 ans pour la ré-homologation est un véritable outil pédagogique. En Dordogne l'agriculteur ne sera pas en difficulté, quelle que soit la taille du Domaine, et les conversions bio ne seront pas freinées. En 2017 la quantité totale de cuivre moyen utilisée chez les vigneronns a été de 3,21 kg/ha pour 10 passages en moyenne. En 2016 cette quantité était de 3,25 et de 2,81 en 2015. 100% des vigneronns enquêtés déclarent utiliser du cuivre. Il est employé sous ses 3 formes. En 2017, parmi les vigneronns 56,16% l'utilisent en mélange et 46,51% l'utilisent pur et/ou en mélange. "

### ÉTIENNE LAVEAU, CONSEILLER VITICOLE ET RÉFÉRENT BIO CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

" La Chambre d'agriculture de la Gironde accompagne des exploitations qui présentent une gestion du cuivre très différente les unes des autres. La quantité maximale de 4 kg/ha/ an de cuivre métal utilisable est souvent atteinte par les exploitants, en année de faible pression mildiou. Le lissage sur 7 ans est donc plus que nécessaire pour pallier les années difficiles. Il va falloir encore travailler avec les viticulteurs pour réduire plus sereinement les doses utilisées. Néanmoins, cette diminution de quantité de cuivre utilisable pourrait "refroidir" de nombreux candidats à la conversion bio, craignant des risques de pertes de récoltes encore plus importants qu'auparavant, surtout après cette année 2018 très compliquée. L'accompagnement technique et la recherche de produits alternatifs vont devoir être renforcés pour poursuivre la dynamique de conversion... "

### MARION POMPIER, ANIMATRICE DU GROUPE 30000 VIGNE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CORRÈZE

" La ré-homologation du cuivre pour sept ans, décidée récemment par l'Union Européenne, est une bonne chose pour les viticulteurs qui ont peu d'alternatives à ce jour pour se protéger du mildiou. Sa baisse de 6 à 4 kg par hectare et par an ne semble pas une contrainte pour mon groupe car le maintien du lissage de ces 4 kg sur 7 ans sécurise le producteur. En moyenne un viticulteur Bio de Corrèze utilise moins de 4 kg/ha/an. Un accompagnement technique en complément est un atout pour la réussite de la conduite culturale. "

rédigé par

Karine BARRIERE

Chambre d'agriculture de la Corrèze